



# Présentation de la nouvelle Licence en Droit

21 mars 2025

# Présentation générale

Dans le cadre du contrat quinquennal avec l'Etat pour 2025-2030, la réforme de la Licence de droit a été réfléchi et débattue au sein de chacune des instances de l'EDS et de l'Université et votée par elles, en plusieurs étapes entre octobre 2023 et mars 2025.

## Objectifs de la réforme :

- Améliorer la formation dispensée en Licence de droit afin qu'elle réponde au mieux aux attentes des étudiant(e)s, aux enjeux juridiques actuels et à l'évolution du cadre réglementaire (Parcoursup et MonMaster).
- Permettre aux étudiant(e)s de l'EDS de mieux s'intégrer au monde professionnel, d'élargir leur horizon international et de découvrir les atouts de la recherche juridique.
- Revaloriser le diplôme de la Licence en droit.

## Principes de la réforme :

- Adapter l'enseignement aux évolutions du droit par l'introduction de cours nouveaux ;
  - Préparer les étudiant(e)s de Licence à leur professionnalisation future ;
  - Ouvrir la formation de Licence à l'international et valoriser la mobilité internationale ;
  - Initier les étudiant(e)s de Licence à la recherche en droit ;
  - Tenir compte de l'introduction d'une sélection des étudiant(e)s à l'entrée en Master 1 (sur la base des notes obtenues aux 5 premiers semestres de Licence).
- **Réorganiser les études afin de libérer le semestre 6 de Licence et de proposer une offre innovante et inédite en Licence de droit.**

## Les 4 options offertes au semestre 6 de Licence

- **Projet Professionnel** : stage de longue durée (ou deux stages plus courts) en rapport avec sa formation après validation du projet par la direction de l'EDS + remise d'un rapport de stage. Durée : 4 à 6 mois.
  - **Projet International d'Études** : séjour d'études d'un semestre dans une université étrangère + validation du semestre réalisé à l'étranger.
  - **Projet de Recherche Juridique** : travail de rédaction d'un « mémoire » à visée de formation à et par la recherche, accompagné par un(e) enseignant(e) de l'EDS, sur un sujet déterminé et donnant lieu à des séminaires de recherche couvrant la méthode et le fond. A l'issue d'un grand oral, obtention d'un **Certificat d'études juridiques approfondies** témoignant de l'acquisition de connaissances fondamentales et d'une large culture juridique. Mise en œuvre des acquis, approfondissement et transition vers le master. Durée : un semestre.
  - **Projet Personnel Alternatif** : engagement citoyen, activité bénévole à temps plein, semestre de formation dans une autre discipline, après validation du projet par la direction de l'EDS + remise d'un rapport d'activité. Durée : 4 à 6 mois.
- **Le semestre 6 permettra désormais d'enrichir sa formation et de mûrir son projet personnel et professionnel en ayant déjà acquis le socle complet de connaissances nécessaires à l'obtention de la Licence de droit.**

# Les nouveaux cours de Licence

## En L1 :

- Enjeux juridiques du développement durable et des transitions
- Enjeux juridiques du numérique et de l'IA

## En L2 :

- Droit pénal spécial
- Grands enjeux juridiques et pratiques professionnelles (par des professionnels)

## En L3 :

- Articulation des ordres juridiques
- Initiation à la recherche juridique
- Séminaires de droit approfondi (civil, affaires, pénal, public ou international et européen)
- Culture générale
- Éthique, déontologie et compliance
- Style et écritures juridiques / Discours, argumentation et oralité

- Ces nouveaux cours, tous optionnels, viennent compléter **une formation généraliste en droit** : les étudiant(e)s reçoivent une formation complète en droit privé et droit public, largement ouverte sur le droit international et européen, ancrée dans l'histoire du droit, tout en prenant en compte les enjeux juridiques actuels et l'apport de l'interdisciplinarité avec des cours d'économie et de science politique.
- **Avec l'obtention de leur Licence, les étudiant(e)s ont le profil idéal pour candidater à chacun des Masters de droit de l'EDS.**

# L'organisation des études

## Calendrier de mise en vigueur de la nouvelle Licence :

- L1 et L2 : rentrée de septembre 2025
- L3 : rentrée de septembre 2026

## Les semestres d'enseignement (dès 2025-2026 pour la L1 et L2 et à partir de 2026-2027 pour la L3)

- 14 semaines d'enseignement par semestre : 14 semaines de CM / 12 semaines de TD
- Décalage de 2 semaines entre le début des cours et le début des TD
- Début des cours de droit : 2<sup>ème</sup> semaine de septembre
- Spécificités de la rentrée 2025-2026 :
  - . L1 : semaine de méthodologie obligatoire à partir du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025
  - . L2 : semaine de droit pénal obligatoire (selon les maquettes) à partir du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025
  - . L3 : début des cours le 15 septembre.

## Les semaines d'enseignement

- Matières avec travaux dirigés : cours magistraux de 2h30 + TD de 1h30 par matière par semaine
- Matières sans travaux dirigés : cours magistraux de 1h30 par matière par semaine
- Travaux dirigés d'anglais juridique ou d'espagnol juridique d'1h30 par semaine
- Bonifications : langue, activités culturelles ou sport, ou certificat de l'EDS

# Les examens

## Examens de janvier :

- En L1, examen sur la matière à TD d'Introduction historique au droit (épreuve de 3h) + sur les matières sans TD du premier semestre (4 épreuves : écrit d'1h ou oral).
- En L2, examens sur les matières sans TD du premier semestre (4 épreuves : écrit d'1h ou oral)
- En L3 (janvier 2026), examens sur les matières sans TD du premier semestre (4 épreuves : écrit d'1h ou oral)
  - Les matières à TD de L3 sont évaluées dans le cadre du contrôle continu.

## Examens de mai :

- Examens sur les 2 matières fondamentales annuelles de L1 et de L2 :
  - . Droit constitutionnel et droit privé en L1 : 2 épreuves de 3h chacune ;
  - . Droit des obligations et droit administratif en L2 : 2 épreuves de 3h chacune ;
  - La 3<sup>ème</sup> matière avec TD est évaluée dans le cadre du contrôle continu (sauf l'Introduction historique au droit en L1 : examen en janvier) ;
- Examens sur les matières sans TD : 4 épreuves : écrit d'1h ou oral.

## En juin :

- Épreuves de rattrapage si nécessaire sur les matières non validées et non compensées.

## Compensations :

- Entre les matières ;
- Entre les UE ;
- Entre les semestres.

# FAQ

## **Quels sont les étudiant(e)s concernés par la réforme ?**

Les étudiant(e)s qui entrent en L1 ou en L2 à partir de septembre 2025 ou qui redoublent leur L1 ou leur L2 en septembre 2025 sont concernés. En revanche, ne sont pas concernés les étudiant(e)s qui entrent en L3 en septembre 2025 puisque la réforme s'applique en L3 à partir de la rentrée de l'année universitaire 2026-2027.

## **Les étudiant(e)s des doubles-licences (parcours interdisciplinaires) ou des licences droit français-droit étranger (parcours internationaux) sont-ils concernés par la réforme ?**

Tous les étudiant(e)s des doubles-licences sont concernés dans les mêmes conditions et selon le même calendrier que les étudiant(e)s de Licence de droit classique.

Les étudiant(e)s des licences franco-anglaise, franco-allemande, franco-espagnole et franco-italienne qui font les deux premières années de leurs études à l'étranger ne sont pas concernés.

## **Les étudiant(e)s du collège de droit sont-ils concernés par la réforme ?**

Oui dans les mêmes conditions et selon le même calendrier que les étudiant(e)s de la Licence de droit dans laquelle ils sont inscrits.

## **Les étudiant(e)s de l'Institut d'études à distance de l'EDS (IED-EDS) sont-ils concernés par la réforme ?**

Non.

### **Y-a-t-il des matières évaluées uniquement en contrôle continu ?**

Oui. Il s'agit des matières non annualisées proposées avec TD, c'est-à-dire les suivantes :

- En L1, semestre 2 : Droit pénal général ou Droit civil des biens ou Droit des finances publiques ou Institutions et relations internationales et européennes.
- En L2, semestre 1 : Droit des affaires ou Procédure pénale ou Droit européen ou Droit international public I.
- En L2, semestre 2 : Relations individuelles de travail ou Droit des sociétés I ou Droit fiscal ou Système juridique de l'Union européenne ou Droit pénal spécial.
- En L3 : toutes les matières avec TD.
- En L1, L2 et L3 : Anglais juridique ou Espagnol juridique.

### **Une matière évaluée en contrôle continu se compense-t-elle avec les autres matières de l'UE ?**

Oui, sans aucune réserve.

### **Comment rattraper une matière évaluée uniquement en contrôle continu non validée ?**

Un rattrapage est organisé à la seconde session pour ces matières, comme pour toutes les autres.

### **Pour les matières fondamentales annualisées, des galops d'essai sont-ils prévus ?**

Oui chaque semestre. La note sera prise en considération au titre du contrôle continu.

### **Comment seront évaluées les matières annualisées ?**

Elles seront évaluées en respectant les équilibres actuels. Les deux notes de contrôle continu (semestres 1 et 2) correspondent ensemble à la moitié de la note et l'examen final à l'autre moitié. Les notes de contrôle continu et la note d'examen final se compensent.

### **La charge de travail sera-t-elle plus importante avec la réforme ?**

Le volume global d'heures et la charge de travail n'augmentent pas puisque :

- le nombre d'heures de cours par semestre baisse légèrement (35 h au lieu de 36 h pour les matières fondamentales ; 21 h au lieu de 24 h pour les autres matières dites mineures)
- le nombre d'heures de cours par semaine est équivalent, voire inférieur.
- les cours qui ont été créés sont des cours optionnels : ils permettent de diversifier l'offre sans alourdir la charge.
- les exigences en TD seront rigoureusement les mêmes qu'aujourd'hui
- le nombre d'examens semestriels a été réduit.

### **Quand auront lieu les examens avec des semestres de 14 semaines et quid des « jours de révision » avant les examens ?**

Les examens se tiendront aux mêmes périodes, lesquelles sont communes à toute l'université. Les épreuves sur les matières (non annualisées) du premier semestre auront lieu après les vacances de Noël. Les épreuves du second semestre commenceront environ deux semaines après les vacances de printemps.

Des jours de révision sont prévus dans les mêmes conditions qu'actuellement.

### **Le nombre de jours de vacances est-il réduit en application de la réforme ?**

Aucunement.

### **L'accès à la seconde session d'examens est-il limité par une note « plancher » ?**

Non.

### **La possibilité de passer avec le régime Ajournés autorisés à composer (AJAC) est-il remis en cause ?**

Non.

### **Comment se déroule la semaine de droit pénal pour les étudiant(e)s entrant en L2 en septembre 2025 ?**

Il s'agit d'un cours magistral de 20 h consacré au droit pénal général complété par 9 h de TD. Il aura lieu en début d'année. L'acquisition des connaissances sera évaluée de manière combinée avec le cours de procédure pénale du premier semestre de L2. Ce cours ne concerne que les étudiant(e)s de la première promotion de la nouvelle Licence.

### **Les étudiant(e)s entrant en L2 en septembre 2025 auront-ils reçu une formation suffisante en droit pénal ?**

L'enseignement de 29 h avec TD obligatoires – qui constitue un régime transitoire uniquement pour l'année 2025 – est substantiel et suffisant pour aborder le droit pénal général. Cette formation est complétée en L2 par la procédure pénale et le droit pénal spécial, ce dernier cours n'étant proposé qu'en Master avant la réforme, comme dans beaucoup d'universités. Ainsi, la formation en droit pénal a été renforcée dans la nouvelle Licence : elle est plus large et plus complète que dans d'autres universités.

### **Les étudiant(e)s des doubles-licences sont-ils concernés par la semaine de droit pénal à la rentrée 2025 ?**

C'est variable en fonction des maquettes de chaque double-licence, qui d'ores et déjà ne prévoient pas toutes un cours de droit pénal.

### **Un(e) étudiant(e) redoublant ayant déjà validé le droit pénal est-il concerné par la semaine de droit pénal ?**

Non

### **Quelles sont les universités étrangères dans lesquelles faire sa mobilité au semestre 6 ?**

Les étudiant(e)s peuvent choisir une université avec laquelle l'EDS a signé un partenariat d'échange : l'EDS est d'ores et déjà partenaire de 148 universités dans le monde entier.

Les étudiant(e)s de L3 peuvent également opter pour une mobilité dans l'une des filières délocalisées de l'EDS (au Caire, à Bucarest, à Buenos Aires et prochainement à Fès et à Ho Chi Minh).

Le programme Erasmus+ permet d'avoir une bourse pour aider à couvrir les frais de voyage et de séjour.

D'autres aides à la mobilité internationale existent : <https://international.pantheonsorbonne.fr/partir-letranger>

### **Est-ce qu'il y a un nombre limité de places pour la mobilité internationale ?**

Les possibilités de mobilité sont vastes sur tous les continents. Toutefois, lorsque la mobilité s'inscrit dans le cadre d'un partenariat, le nombre d'étudiant(e)s susceptibles d'être accueilli est défini par chaque convention de partenariat et varie d'une université à l'autre. Une commission de répartition gèrera au mieux l'ensemble des demandes.

### **La mobilité internationale est-elle subordonnée à une exigence de résultats ?**

Par principe non mais, pour les universités les plus demandées et dans lesquelles les possibilités d'accueil sont limitées, il pourra être tenu compte des résultats. Tout dépend des termes de la convention conclue avec le partenaire.

### **Est-il possible de réaliser son stage à l'étranger ?**

Oui sous réserve de validation du projet par la direction de l'EDS.

### **L'EDS aidera-t-elle les étudiant(e)s à trouver un stage ?**

La recherche d'un stage reste de la responsabilité première de l'étudiant(e), comme c'est déjà le cas en Licence et en Master aujourd'hui. Néanmoins, l'EDS s'efforce de communiquer et de renforcer ses liens avec ses différents partenaires (administrations, cabinets d'avocats, directions juridiques d'entreprises, juridictions, associations ou ONG...) afin de faciliter l'accueil des étudiant(e)s de Licence 3 qui opteraient pour un projet professionnel.

### **Les étudiant(e)s en stage seront-ils accompagnés pendant leur stage ?**

Les conventions de stage prévoient que le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné par la convention : il s'assure du bon déroulement du stage.

Dans l'organisme d'accueil, un tuteur est chargé d'accueillir et d'accompagner l'étudiant(e) stagiaire.

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://droit.pantheonsorbonne.fr/pole-insertion-professionnelle/faire-stage>

### **Les stages sont-ils rémunérés ?**

La gratification est obligatoire pour tous les stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année universitaire.

### **Comment sera évalué le stage ou projet personnel alternatif (activité bénévole) ?**

Un rapport de stage ou d'activité devra être remis en fin d'année universitaire. Il devra présenter les caractéristiques de l'organisme d'accueil, les missions et tâches réalisées, une activité/affaire ayant particulièrement retenue l'attention, en mettant en exergue les leçons tirées de l'expérience professionnelle.

### **En quoi consiste le Certificat d'études juridiques approfondies ?**

Ce certificat s'inscrit dans le cadre du projet d'initiation à la recherche juridique proposé au semestre 6 de L3. Les étudiant(e)s suivront des séminaires de recherche proposant une réflexion sur les grandes questions du droit, sur les grands débats juridiques, sur la doctrine ou sur des questions d'actualité. Les enseignant(e)s présenteront leurs travaux de recherche aboutis ou en cours. Les étudiant(e)s choisiront deux séminaires parmi :

- Droit civil et procédure civile approfondis
- Droit et contentieux publics approfondis
- Droit international et droit européen approfondis
- Droit pénal et procédure pénale approfondis
- Droit et contentieux des affaires approfondis

Les étudiant(e)s suivront en outre des cours de Culture générale et d'Éthique, déontologie et compliance, ainsi que des TD d'Initiation à la recherche, Style et écritures juridiques et Discours, argumentation et oralité.

Tous ces enseignements leur permettront d'acquérir la méthodologie de la recherche, d'en découvrir l'apport intellectuel, mais aussi d'améliorer leurs compétences orales et écrites, très utiles pour passer les concours.

Les enseignements du Certificat représentent environ 13 h de cours/séminaires/TD par semaine.

### **En quoi consiste le « mémoire » de recherche et comment est-il évalué ?**

Il s'agit de la rédaction d'un « mémoire » ou « essai » sur un sujet déterminé en accord avec son(sa) directeur(rice) de recherche. Il permet d'aborder, grâce à une réflexion personnelle, une question de droit débattue en doctrine ou d'actualité juridique et d'approfondir des notions juridiques, des jurisprudences, des évolutions du droit... A l'occasion d'un grand oral, les étudiant(e)s soutiendront leur mémoire et seront évalués sur le sérieux de leur travail et la qualité de leur réflexion, ainsi que sur l'acquisition des compétences et des connaissances délivrées dans le cadre des enseignements du Certificat d'études juridiques approfondies.

### **Comment s'organise le semestre 6 de L3 pour les étudiant(e)s des doubles-licences ?**

Ils peuvent par principe choisir l'une des 4 options offertes en licence de droit.

- La mobilité à l'étranger est possible si elle est autorisée par l'UFR de l'autre discipline ; elle est même facilitée car il ne sera plus nécessaire de trouver une université étrangère qui propose des matières relevant des deux disciplines de la double-licence suivie par l'étudiant(e). Si l'étudiant(e) souhaite intégrer un Master de droit à l'issue de sa double-licence, il est néanmoins vivement conseillé de conserver des enseignements des deux disciplines lors de la mobilité à l'étranger.
- Le stage ou l'activité bénévole est possible à condition que l'un ou l'autre soit compatible avec l'exigence d'assiduité aux cours et aux examens de l'autre discipline. Classiquement, les conventions de stages prévoient le respect de cette condition. Les nouveaux emplois du temps avec, autant que possible, des jours dédiés au droit et à l'autre discipline faciliteront l'organisation du stage. La durée du stage sera allongée dans le temps pour correspondre à 4 mois de stage effectif au moins.
- L'option recherche est parfaitement compatible avec le suivi des cours de l'autre discipline.

### **Un stage dans un domaine qui ne serait pas purement juridique est-il admis pour un étudiant(e) de double licence ?**

Il importe que le stage projeté soit en cohérence avec le parcours de l'étudiant(e) en double-licence, qui pourra ainsi mettre à profit les compétences acquises dans les deux disciplines.

### **Comment s'organise le semestre 6 de Licence 3 pour les étudiant(e)s du Collège de droit ?**

Ils peuvent par principe choisir l'une des 4 options offertes en L3, sous réserve de validation des choix par le directeur du Collège.



**PANTHÉON SORBONNE**

UNIVERSITÉ PARIS 1

**ÉCOLE DE DROIT  
DE LA SORBONNE**